

4304

Paris

19 janvier 1914



Cher marquis

J'ai pu, fort heureusement, me débarrasser
 du commencement de grappe que j'avais dû
 laisser. Il n'en paraît plus rien. Je vous
 prie d'agréer mes respectueux remerciements
 et tous souhaits et des recommandations que
 vous m'avez faites en ces termes :

Je me souviens très des sentiments
 obligeants de M. Peillon qui - demandant
 des obsèques civiles et qui, d'après l'action
 Française, n'était pas baptisé. - Il est
 facile de faire parler un mort. J'ai lu
 d'ailleurs, en conclusion de l'un de vos articles

qui en avait juré, que M.
Ardillon avait obtenu de son interlocuteur
la marque de son ponce qu'il n'était pas
obligé de lui donner, avait pu en
faire usage.

Le loi que M. Dupin demande la
suppression des sous-Triest, sur l'usage
de lui et moi, et ce ne sache pas que
nous ayons eu à l'inefficacité de
notre loi. Et on lui fait remarquer
que, n'étant pas valide, il n'a pas le
droit de proposer une motion. . .

Le Triest n'a pu donner aux

magistrats, pour le Tribunal des
 Impôts, de beaux qui lui sont
 indispensables pour continuer à
 recevoir des services, tant que la
 Parle républicaine occupera la Caserne
 de la Cité. La réforme n'a pas eu le
 caractère d'un refus. M. Ferdinand Dreyfus
 avait appuyé le renvoi des magistrats.

Veuillez agréer, cher M. Guichard,
 le hommage respectueux de tout mon
 dévouement.

L. Cassin

1808

My dear Mother

I received your kind letter of the 10th

and was glad to hear from you

and to hear that you were all well

I am well at present and hope

these few lines will find you the same

I have not much news to write at present

but I am sure you will be glad to hear

from me and I hope to hear from you soon

I am your affectionate son

John Smith

10th Street New York

Dear Mother

I am well and hope these few lines

will find you the same